



CHANGEMENT DU NOM DE VOTRE RUE

Vos démarches
administratives



SOMMAIRE

- Vous êtes un particulierP.3
- Vous êtes une associationP.4
- Vous êtes une entrepriseP.5
- Vous êtes une profession libéraleP.5
- Vous êtes un auto-entrepreneurP.6
- Mémo des organismes prestataires à contacterP.7
- Liens utilesP.8

Si vous habitez dans une rue dont le nom va changer, ce guide recense les démarches administratives à effectuer selon votre situation que vous soyez un habitant, une association, un commerçant, un entrepreneur, etc.

En aucun cas, il ne vous dispense de vous renseigner auprès des différentes administrations sur les démarches à effectuer.

Vous êtes un particulier

VOS CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT ET PERMIS DE CONDUIRE PORTANT L'ANCIENNE ADRESSE SONT TOUJOURS VALIDES.

Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être changé

Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne sur **service-public.fr** ou auprès d'un professionnel de l'automobile (garagiste, concessionnaire, etc.) habilité au Système d'immatriculation des véhicules (SIV). Vous disposez d'un mois pour effectuer le changement d'adresse. Trouvez un professionnel proche de chez vous sur immatriculation.ants.gouv.fr/services-et-formulaires

Vous devez fournir les documents suivants :

- un justificatif de domicile ;
- un certificat d'immatriculation ;
- une pièce d'identité en cours de validité.

→ Si votre véhicule est déjà immatriculé dans le nouveau système d'immatriculation des véhicules (type « AB-123-AB ») :

- vous recevrez gratuitement une étiquette à apposer sur le certificat d'immatriculation, dans la limite de trois déclarations de changement d'adresse ;
- s'il s'agit de votre quatrième changement d'adresse, le coût est de 2,76€.

→ Si votre véhicule est immatriculé dans l'ancien système (type « 123 AB 81 ») :

- un nouveau certificat d'immatriculation est délivré ;
- vous devrez vous acquitter de la redevance d'acheminement de votre nouvelle carte grise (2,76€).

Liste électorale

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune, la modification sera faite automatiquement par le service état-civil.

Accédez au service « Je change mes coordonnées »

Le site service-public.fr vous permet d'accéder au service « Je change mes coordonnées » (avec identifiant et mot de passe) et de déclarer à plusieurs entreprises ou administrations un changement de résidence principale ou d'adresse électronique (courriel) ou de numéro de téléphone.

Le délai moyen de prise en compte de la démarche est de 5 jours ouvrés.

Vous êtes une association

Vous pouvez effectuer votre démarche **en ligne sur le site service-public.fr/associations** ou bien par courrier adressé au Greffe des associations à la sous-préfecture de Castres. L'envoi par courrier doit être accompagné du Cerfa 13972*03.

Vous devez également fournir les statuts l'association mis à jour et signés par deux de ses membres, ainsi que le procès-verbal attestant le changement du nom de la rue. La délibération du conseil municipal est accessible sur le site de la Ville :

mairie-albi.fr/les-deliberations-du-conseil-municipal

Pensez également à signifier ce changement d'adresse à tous les membres de l'association, aux organismes concernés et à vos prestataires.

**Pour plus de renseignements :
associations.gouv.fr**

ou

**Sous-préfecture de Castres
16, boulevard Georges Clémenceau
BP 20425
81108 Castres Cedex
05 63 45 62 06**

Vous êtes une entreprise

Il convient de signaler votre changement d'adresse **en ligne par le biais du guichet unique sur le site formalites.entreprises.gouv.fr**. Les organismes intéressés seront ensuite informés de ce changement. Vous pouvez également vous rapprocher du service entrepreneuriat et formalités de la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn et du Centre de formalités des entreprises de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes publics ou privés (EDF, GDF, etc.), à vos clients et à vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

→ **Service entrepreneuriat et formalités de la Chambre de commerce et d'industrie**

1, avenue Général Hoche
81000 Albi
05 67 46 60 00
tarn.cci.fr

OU

→ **Centre de formalités des entreprises de la Chambre des métiers et de l'artisanat**

112, route des Templiers
81020 Albi Cedex 09
05 63 48 43 53
cm-tarn.fr

Vous êtes une profession libérale

Il convient de signaler votre changement d'adresse **en ligne par le biais du guichet unique sur le site formalites.entreprises.gouv.fr**. Les organismes intéressés seront ensuite informés de ce changement.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes publics ou privés (EDF, GDF, etc.), à vos clients et à vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

→ **URSSAF**

2, rue Gustave Eiffel - 81990 Puygouzon
urssaf.fr

Vous êtes un auto-entrepreneur

Il convient de signaler votre changement d'adresse **en ligne par le biais du guichet unique sur le site formalites.entreprises.gouv.fr**. Les organismes intéressés seront ensuite informés de ce changement. Vous pouvez également vous rapprocher du service entrepreneuriat et formalités de la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn et du Centre de formalités des entreprises de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes publics ou privés (EDF, GDF, etc.), à vos clients et à vos prestataires.

Plus de renseignements :
Service entrepreneuriat et formalités
de la Chambre de commerce et d'industrie
1, avenue Général Hoche - 81000 Albi
05 67 46 60 00
tarn.cci.fr

ou

Centre de formalités des entreprises
de la Chambre des métiers et de l'artisanat
112, route des Templiers - 81020 Albi Cedex 09
05 63 48 43 53
cm-tarn.fr

Mémo des organismes et prestataires à contacter

Emploi

- Mon employeur
- France Travail

Services publics et juridiques

- Certificat d'immatriculation
- Impôts
- Avocats, notaires
- Établissements scolaires

Services Énergie et communication

- Électricité, gaz
- Régie des eaux
- Téléphonie fixe et mobile
- Accès Internet

Banques et assurances

- Banques
- Assurances : habitation, auto, vie, scolaire, etc.

Services Santé et mutuelle

- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Mutuelle, Régime MSA
- Retraite : caisse et complémentaire

Divers

- Abonnements : journaux, magazines, etc.
- Gestion immobilière

Liens utiles

L'ensemble des organismes listés ci-dessous sont accessibles sur le site **service-public.fr**. En créant votre compte personnel, vous pourrez modifier votre adresse en quelques clics.

Avant de commencer vos démarches, munissez-vous le cas échéant de votre numéro de sécurité sociale, de votre numéro fiscal, de votre certificat d'immatriculation ou de votre identifiant France Travail.

- EDF : **edf.fr**
- Engie : **engie.fr**
- ENERCOOP : **enercoop.fr**
- France Travail : **francetravail.fr**
- Association générale des institutions de retraite des cadres – Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco) : **agirc-arrco.fr**
- Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (Camieg) – **camieg.fr**
- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) : **carsat-mp.fr**
- Mutualité sociale agricole (MSA) : **msa.fr**
- Caisse d'allocations familiales (Caf) : **caf.fr**
- Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) : **cnmss.fr**
- Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) **cnrACL.retraites.fr**
- L'assurance retraite : **lassuranceretraite.fr**
- Établissement national des invalides de la Marine (Enim) : **enim.eu**
- Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) : **politiques-sociales.caissedesdepots.fr/FSPOEIE**
- Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec) : **ircantec.retraites.fr**
- Retraite des Mines (Mines) - **politiques-sociales.caissedesdepots.fr/retraite-des-mines**
- Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) : **rafp.fr**
- Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (SASPA) : **msa.fr/saspa**
- Service des impôts : **impots.gouv.fr**
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV) : **immatriculation.ants.gouv.fr**



Pour en savoir plus, rendez-vous sur : **mairie-albi.fr**

Et retrouvez les liens de l'ensemble des organismes en quelques clics.

Mairie d'Albi - 16, rue de l'Hôtel de Ville – 81000 Albi 05 63 49 10 10